

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



La fiche pays est disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>

Canada

2019

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		CANADA	FRANCE
Superficie	km ² - 2018	9 984 670	549 087 *
Population	Mhab 2018 et évolution 2018/17	37 + 1,4 %	67 + 0,2 %
Indice de développement humain (IDH)	2018	0,922 13 ^e rang mondial	0,901 24 ^e rang mondial
PIB	Md€ - 2018	1 449	2 354
Taux de croissance du PIB	% annuel - 2018/17	1,9	1,7
PIB / habitant	€ - 2018	39 089	35 139
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2018 **	1,7 (2015)	1,6
Surface arable	Mha - 2016	43,6	18,3
Surface forestière	Mha - 2016	347	17,1
Balance commerciale tous secteurs	Md€ - 2018	- 31	- 18
Balance commerciale agroalimentaire	Md€ - 2018	Exports : 43,6 Imports : 32,2 Solde : + 11,4 (source Douanes Canada)	Exports : 62,4 Imports : 55,5 Solde : + 6,9 (source Douanes France)
Exportations agroalimentaires (y c. agricoles) vers l'autre pays	M€ - 2018	Canada vers France : 302 variation 2018/17 : - 36,6 % (source Douanes France)	France vers Canada : 730 variation 2018/17 : + 8,3 % (source Douanes France)

Source Banque mondiale

* 549 087 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 242 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2015) et d'environ 113 000 km² au total.

** L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

Ce qu'il faut retenir

+ État fédéral composé de treize provinces aux compétences étendues, le Canada est un pays deux fois moins peuplé que la France, mais vingt fois plus vaste. La surface agricole (moitié Sud du pays) est le double de celle de la France. La forêt canadienne recouvre plus du tiers du territoire, et constitue un gisement de ressources majeur pour le pays. La politique de la pêche relève principalement du niveau fédéral, la politique agricole est partagée entre le niveau fédéral et les Provinces, la gestion des forêts relève principalement des Provinces.

+ Disposant d'une agriculture moderne et résolument productiviste, le Canada est depuis le début des années 2010 le 6^e exportateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires. En 2018, la balance commerciale du Canada pour les produits agricoles et alimentaires était positive, de 11,4 Md€, alors que la balance commerciale pour l'ensemble des biens est largement déficitaire, de 31 Md€.

+ Dans les enceintes de négociations commerciales, le Canada est membre du groupe de Cairns, qui milite pour une réduction des soutiens à la production agricole et un démantèlement tarifaire. Dans le même temps, il défend une forte régulation de certaines filières : produits laitiers, volaille et ovoproduits régis par un mécanisme de gestion de l'offre (quotas de production), monopoles provinciaux sur les alcools.

+ Son premier partenaire commercial demeure les États-Unis, tant à l'importation qu'à l'exportation. L'accord de libre-échange avec le Mexique et les États-Unis, renégocié en 2018 sous très forte pression de ce dernier, ainsi que l'entrée en vigueur fin 2018 d'un accord de libre-échange avec dix autres pays du pourtour du Pacifique ont entraîné des concessions en termes d'accès au marché canadien sur ses filières sensibles.

+ L'entrée en vigueur provisoire le 21 septembre 2017 de l'Accord économique et commercial global (AECG, en anglais CETA), accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne, comporte, pour l'agriculture européenne, des avancées : accès accru des fromages européens, protection d'indications géographiques européennes, perspectives d'amélioration du fonctionnement du marché canadien des boissons alcoolisées.

+ La balance commerciale agricole et agroalimentaire est bénéficiaire pour la France (+ 428 M€). Les boissons alcoolisées représentent près des trois quarts des exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires vers le Canada, les produits dérivés de colza (y compris la variété particulière de canola) constituant plus de la moitié des importations agricoles et agroalimentaires françaises en provenance de ce dernier.

Production agricole

Aperçu général de l'agriculture canadienne

La superficie agricole utile canadienne était de 64,2 Mha en 2016, soit environ 6,4% du territoire canadien : ce modeste pourcentage est toutefois à relativiser, au vu de l'importance des surfaces septentrionales sur lesquelles aucune activité économique ne peut intervenir, ces terres étant notamment impropres à la production agricole en raison des conditions climatiques.

L'agriculture représente en 2016 **1,5% des actifs** (près de 300 000 actifs), mais emploie avec l'agro-alimentaire et la distribution de produits alimentaires 12,5% des actifs canadiens.

Ces chiffres cachent de fortes disparités entre les Provinces : si la production agricole représente dans l'économie un poids plus important dans les provinces du Saskatchewan et du

Manitoba, les provinces du Saskatchewan, de l'Ontario et de l'Alberta (zone des Prairies) constituent les trois premières puissances agricoles (22% chacune de la production canadienne en 2018), suivies du Québec (14%), puis du Manitoba (10%).

Le Canada compte environ 200 000 exploitations, d'une surface moyenne de 332 ha (près de 20 fois la surface moyenne d'une exploitation de l'Union européenne), avec certaines grandes exploitations pratiquant des cultures extensives dans la zone des Prairies, notamment les céréales, et des exploitations de plus petite taille, au Québec et en Ontario, davantage ciblées sur l'élevage et l'horticulture. Les trois provinces des Prairies comportent les quatre cinquièmes des terres agricoles et la moitié des exploitations agricoles. Le Québec et l'Ontario représentent un sixième de la surface agricole et plus d'un tiers des exploitations agricoles canadiennes.

Le Canada, malgré ses contraintes géographiques et climatiques, est une puissance agricole mondiale et se classe parmi les premiers pays exportateurs mondiaux de produits agricoles.

Part de l'agriculture et de la forêt dans le territoire canadien (2016)

Superficie totale (Mha)	Surface agricole utile (Mha)	Surface agricole utile (en % du territoire)	Surface cultivée (Mha)	Surface cultivée (en % du territoire)	Superficie forêts ⁽¹⁾ (Mha)	Superficie forêts ⁽¹⁾ (en % du territoire)
998	64,2	6,4 %	37,8	3,8 %	347	34,8 %

1) Chiffre de la Banque mondiale
Source : Banque mondiale

Principales cultures (2018)

	Production (Mt)	Rendement (t/ha)	Superficie cultivée (Mha)
Blé tendre	26,0	3,1	9,5
Canola	20,3	2,2	9,2
Maïs	13,9	9,7	1,5
Orge	8,4	3,5	2,6
Soja	7,3	2,9	2,6
Blé dur	5,7	2,3	2,5
Avoine	3,4	3,4	1,2

Source : Statistiques Canada

Le Canada est le premier producteur et le premier exportateur mondial de canola, variété particulière de colza sélectionnée pour réduire fortement les taux en acide érucique : plus de 90 % de la production est exportée.

Part des OGM : avec 11,6 Mha plantés en cultures OGM en 2016, soit près de 19 % de la surface agricole, le Canada arrive au 4^e rang mondial des producteurs d'OGM, derrière les Etats-Unis, le Brésil et l'Argentine. Les principales cultures concernées sont le canola, le maïs et le soja, et, depuis 2008, la betterave à sucre. Depuis 2007, la surface occupée par les principales cultures OGM a augmenté de 50 %.

Production animale (2017)

	Production (1 000 tec)	Cheptel (Mtêtes)
Porc	2 676	27
Volaille de chair	1 237	738
Bovin viande	1 203	9,6 dont 3,8 de veaux

Source : Statistiques Canada

Le Canada est le 6^e producteur mondial de viande bovine (l'élevage bovin est concentré dans l'Alberta) et de viande porcine (l'élevage porcin et l'industrie laitière sont concentrés dans l'Ontario et au Québec, avec 79 % des fermes laitières).

La forêt canadienne occupe plus du tiers du territoire. Son exploitation représente environ 1,8 % du PIB. Les industries forestières sont concentrées au Québec, dans l'Ontario, en Colombie britannique et au Nouveau Brunswick.

L'agroalimentaire est le premier secteur manufacturier. En 2017, il représentait plus de 250 000 emplois, soit 17,3 % de l'emploi industriel, et 16,4 % du PIB du secteur manufacturier.

Politique agricole

Les aides financières aux exploitants agricoles

Le Canada étant un État fédéral, le soutien aux exploitations agricoles est largement partagé entre le niveau fédéral et les Provinces, qui mettent en œuvre la plupart des soutiens fédéraux en déclinant le cadre général fédéral pour l'adapter aux contraintes de la province (l'assortissant le cas échéant de cofinancement sur le budget), soutiens qu'elles peuvent en outre compléter par leur propre politique de soutien (principalement le Québec et l'Ontario). Un programme quinquennal est élaboré entre le Gouvernement fédéral et les Provinces pour s'entendre sur les priorités, et articuler les interventions en matière de soutien aux exploitations agricoles. Le programme actuel, intitulé « *Partenariat canadien pour l'agriculture* », est entré en vigueur le 1^{er} avril 2018, et couvre la période 2018-2023.

Le montant cumulé des programmes de paiement aux exploitations agricoles demeure faible, de l'ordre de 1,4 Md€ en 2018, qui se répartissent en :

- > des **assurances-récolte** (584 €), qui représentent la grande majorité des paiements au titre de la protection ou de la compensation des aléas climatiques (620 M€) et concernent principalement les grandes cultures, mais aussi certaines cultures maraîchères et, dans certaines provinces, le fourrage, voire des produits d'élevage,
- > des **assurances-marge au niveau de l'exploitation** (268 M€, dont 46 M€ pour un programme additionnel du Québec), permettant à un exploitant de se couvrir contre une baisse significative de sa marge d'exploitation ;

- > des **assurances-marge par produit** (210 M€), mises en œuvre uniquement au Québec (grandes cultures, bovins viande, porc et pommes) et dans l'Ontario (céréales et oléagineux, horticulture, bovins viande, porc et veaux) ;
- > un **programme d'aide à l'épargne** (189 M€), incitant les exploitants à créer un compte d'épargne (le niveau fédéral, voire le niveau provincial, abondant au moment du dépôt - s'agissant du niveau fédéral, à hauteur de 1 % maximum du montant d'apport de l'exploitant) rémunéré, de manière à pouvoir faire face à des imprévus ;
- > un **programme de garantie d'emprunts** par le niveau fédéral, pour les emprunts souscrits par les exploitants agricoles, leur permettant un accès au crédit à un taux plus faible (le coût net du programme était de 11 M€ en 2015).

À noter que l'agri-environnement (environ 44 M€ en 2015) fait également partie des interventions publiques, plutôt au niveau des Provinces, avec des programmes de coordination ou d'animation collective, mais aussi des mesures sur des pratiques mises en œuvre au niveau de l'exploitation.

Les soutiens de marché

Au-delà du soutien direct aux exploitants, certaines filières agricoles bénéficient de forts mécanismes de soutien de marché. Ainsi, les secteurs du lait et des produits laitiers, de la viande de volaille (poulet, dinde) et des œufs sont régis par un système de gestion de l'offre, analogue à des quotas de production, visant à adapter l'offre à la demande canadienne (des droits de douane élevés, hors quelques contingents à droits préférentiels, permettent au Canada de juguler les importations). Ce système permet également aux producteurs d'avoir l'assurance de prix plus élevés et d'un certain revenu, et de garantir un équilibre des productions entre les Provinces, avec le maintien de filières moins compétitives sur certains territoires. Cela se traduit, toutefois, par des prix pour le consommateur plus élevés que les prix mondiaux. Les quotas de production laitiers peuvent être échangés entre acteurs économiques. De manière plus générale, le fonctionnement du marché canadien des produits laitiers apparaît peu fluide et tend à privilégier les acteurs historiques dominants, notamment par la capacité de sous-location sans publicité de quota entre acteurs.

Le marché des boissons spiritueuses est régi par des monopoles provinciaux (à l'exception de l'Alberta), qui assurent l'ensemble des achats d'alcools (y compris les produits importés) et leur revente au consommateur. Dans certaines Provinces, la production locale bénéficie d'un traitement préférentiel, pouvant le cas échéant être vendue en dehors des boutiques du monopole, donc à un tarif plus compétitif (le différentiel entre produit local et produit importé peut atteindre un rapport de 1 à 2,5). Chaque monopole tarifie ses services pour les produits distribués, avec des modalités pouvant être différentes entre les productions domestique, des États-Unis et celle d'autres origines.

Les biotechnologies

Le Canada, comme les États-Unis, promeut les biotechnologies, largement utilisées dans l'agriculture. Le Canada est l'un des premiers pays où un animal génétiquement modifié - un saumon - a été mis à la consommation humaine. Ce pays ne possède pas un corpus législatif distinct pour l'évaluation et l'autorisation de culture et de mise sur le marché d'un produit génétiquement modifié, mais se repose sur des textes sectoriels plus vastes (loi sur la protection des végétaux, lois sur les semences, loi canadienne sur la protection de l'environnement, loi sur la salubrité des aliments...).

L'étiquetage du caractère génétiquement modifié d'un ingrédient dans un produit alimentaire (ou, à l'inverse, de l'absence de caractère génétiquement modifié dans les ingrédients) est permis, sans être obligatoire. Une norme volontaire sur l'étiquetage visant les aliments issus ou non du génie génétique, élaborée par l'Office des normes générales du Canada, a été publiée en 2004, et constitue la référence sur ce sujet.

Les biocarburants

Une obligation d'incorporation de bioéthanol dans l'essence, à hauteur de 5 % en moyenne, existe depuis 2010 et a été étendue en 2011 à celle de biodiesel à hauteur de 2 % dans le diesel. Un programme fédéral d'aide à l'investissement 2008-2017 (960 M€) visait le développement de la filière canadienne, qui l'était initialement peu, de manière à pouvoir faire face à l'augmentation de la demande.

Le bioéthanol canadien est essentiellement produit à partir de maïs et plus marginalement de blé ; sa production, bien qu'en hausse (estimée en 2018 à 1,8 Mdl), ne satisfait pas la demande intérieure quasiment deux fois supérieure (environ 3,2 Mdl).

Le biodiesel, produit au Canada à partir de canola, de soja, d'huile recyclée et de matière grasse d'origine animale, est en très grande partie exporté vers les États-Unis (marché plus attractif). Pour répondre à sa propre demande, le Canada importe les quantités nécessaires des États-Unis principalement, mais aussi de Singapour et de l'Europe.

La politique de développement des territoires ruraux et de la forêt

Le développement des territoires ruraux est assuré, en premier lieu, par les différentes Provinces, selon les priorités et le degré d'importance qu'elles attachent à cette problématique. Disposant de ressources forestières abondantes, le Canada entend en promouvoir la mobilisation durable. Leur gestion est régie en premier lieu par les Provinces, propriétaires de près des trois quarts de la surface forestière. Le niveau fédéral, qui n'en détient que moins de 2 %, se concentre sur la

recherche et quelques programmes d'incitation financière à l'utilisation du bois (programme de construction verte pour inciter à son utilisation dans la construction, aide à l'investissement pour les entreprises de transformation...).

Échanges commerciaux

La production agricole dépasse largement, pour certains produits, les besoins de la population. Le Canada était en 2018 le 6^e exportateur mondial de produits agricoles (en retenant l'Union européenne comme un bloc), et le 10^e importateur.

Les États-Unis sont son premier partenaire commercial en matière de produits agricoles et agroalimentaires, en représentant plus de la moitié des importations et des exportations. Cela traduit à la fois l'interpénétration des deux économies, et la grande dépendance du Canada vis-à-vis de son voisin du Sud.

En 2018, les importations de produits agricoles et agroalimentaires se sont élevées à 32,2 Md€, provenant majoritairement des États-Unis (55,8 % des importations), du Mexique (5,5 %), de Chine (3,3 %) et d'Italie (2,8 %). Les exportations de 43,6 Md€ étaient principalement à destination des États-Unis (54,4 %), de la Chine (15,4 %), du Japon (6,8 %) et du Mexique (2,9 %). La balance commerciale agroalimentaire du Canada est positive (+ 11,4 Md€).

Le Canada importe principalement des boissons alcoolisées (13 % des importations agricoles et agroalimentaires en 2018), des fruits (13 %) et des légumes (8 %), et exporte des oléagineux (graines, huiles et tourteaux, 15 % des exportations, principalement canola et soja), des céréales (14 %, principalement du blé), de la viande (10 %, principalement porcine et bovine), et des produits de la mer (10 %).

Les échanges agricoles avec la France

La France est, en 2018, le 5^e fournisseur du Canada en produits agricoles et agroalimentaires (2,4 % des importations canadiennes). Il s'agit principalement de boissons alcoolisées (près de 70 %), mais aussi de produits laitiers (principalement de fromages, 6 %) et de produits dérivés du cacao (chocolats... 4 %).

Elle est le 17^e client pour les produits agricoles et agroalimentaires (0,5 % des exportations canadiennes), majoritairement des graines de colza et canola (près de 50 % des exportations canadiennes agricoles et agroalimentaires vers la France), des produits de la mer (17 %), des légumes (6 %).

La balance commerciale agroalimentaire est au bénéfice de la France (+ 428 M€).

Les difficultés d'accès au marché

Avec l'entrée en vigueur provisoire de l'accord commercial avec l'Union européenne (Accord économique et commercial global - AECG, en anglais *CETA* -), le Canada s'est engagé à reconnaître et à assurer la protection d'une liste d'indications géographiques européennes. Il a mis en place, en 2018, un dispositif géré par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, permettant la reconnaissance de nouvelles indications géographiques, tant canadiennes qu'étrangères. Ainsi ont été reconnues de nouvelles indications, tels le Rhum de Martinique en juin 2018, et le Maïs sucré de Neuville (produit du Québec), première indication géographique canadienne, en avril 2019. Toutes les indications géographiques ne sont pas protégées, et pour certaines d'entre elles, notamment des fromages, sont prévues dans le Traité des règles de coexistence permettant le maintien de produits qui utilisaient sur le marché canadien l'appellation avant sa protection par le Canada.

Des exigences sanitaires à l'entrée du Canada existent pour tous les produits, mais la France a obtenu la capacité d'exporter des produits de toutes les catégories, par exemple tous les types de viande, les produits laitiers...

L'existence pour les produits laitiers d'un marché oligopolistique (cf. supra « les soutiens de marché ») et de droits de douane dissuasifs à l'importation (hormis les contingents à droits préférentiels), ainsi que les monopoles provinciaux pour les boissons alcoolisées compliquent un peu la capacité d'exporter au Canada, celle-ci étant soumise à la nécessité de nouer des contacts commerciaux avec les acteurs canadiens présents sur ces marchés.

Accords internationaux

L'accord de libre-échange nord-américain (ALENA), signé entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994, a permis de créer l'un des plus grands marchés mondiaux, fort de près de 450 millions de consommateurs (libéralisation par étapes, devenue quasiment totale le 1^{er} janvier 2008). Grâce à cet accord, les flux de marchandises et de services entre les trois pays se sont considérablement accrus.

En 2017, le Président américain a fait part de son intention de renégocier l'ALENA, qu'il estimait insuffisamment favorable aux intérêts des États-Unis, sous la menace que ceux-ci se retirent de l'accord. Si les milieux agricoles américains étaient avant tout favorables à ne pas déstabiliser un accord dont les termes leur étaient favorables (le Canada et le Mexique constituant des débouchés importants), la profession agricole laitière

américaine souhaitait une remise en cause du système canadien de gestion de l'offre, obérant selon eux leur capacité à exporter significativement vers le Canada, et conduisant à déstabiliser, par les exportations canadiennes, leur propre production. À l'inverse, la profession canadienne, notamment laitière, était inquiète des éventuelles concessions qui pourraient être faites.

La négociation a abouti, fin septembre 2018, à un accord révisé, l'**Accord États-Unis Mexique Canada (AEUMC)**. Le Canada a dû concéder plusieurs dispositions relatives à l'accès à son marché, notamment en agriculture. Il a ainsi octroyé aux États-Unis des contingents d'importation sur de nombreux produits (yaourts, crème, beurre, fromages, crèmes glacées...) représentant, à l'issue de la période transitoire, un équivalent de 3,6 % du marché laitier canadien, un contingent d'importation sur les produits de volaille, une augmentation des quotas à droit nul pour la volaille et les ovoproduits, ainsi que certaines dispositions techniques sur le fonctionnement du marché laitier canadien et la méthode de classement des céréales qui bénéficieront à l'agriculture américaine.

Dix accords commerciaux bilatéraux sont actuellement en vigueur, avec les pays suivants : Chili, Colombie, Costa-Rica, Honduras, Israël, Jordanie, Panama, Pérou, République de Corée, Ukraine.

Outre l'ALENA-AEUMC (États-Unis et Mexique) et l'AECG-CETA (Union Européenne), deux autres accords régionaux existent : l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) et le CPTPP.

Le CPTPP (Accord de partenariat transpacifique global et progressiste) est un accord conclu avec dix autres pays du pourtour Pacifique : Australie, Brunéi Darussalam, Chili, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour, Vietnam, et entré en vigueur en décembre 2018. Alors qu'il s'agissait d'un accord initialement prévu (Accord de partenariat transpacifique, TPP) avec les États-Unis, moteur de la négociation, le Président Trump a annoncé, dès son arrivée à la Maison-Blanche, le retrait des États-Unis de l'accord conclu en 2016, mais non encore en vigueur. Les onze pays restant ont modifié l'accord afin de permettre, au prix de la mise en suspens de quelques dispositions conditionnées à un retour des États-Unis dans le giron de l'accord, son entrée en vigueur dans les onze pays restant. Sur plusieurs chapitres, le contenu de l'AEUMC est directement inspiré des termes du TPP : ainsi, les contingents de produits laitiers concédés dans le cadre de l'AEUMC par le Canada aux États-Unis étaient déjà en grande partie présents dans le TPP.

Accord économique et commercial global Canada-Union européenne (AECG - CETA)

Initiée en 2004, la négociation en vue d'un accord commercial entre le Canada et l'Union européenne a abouti à la signature,

en octobre 2016, de l'AECG (en anglais *CETA*) : l'accord est entré en vigueur de manière provisoire le 21 septembre 2017. Son application définitive sera effective lorsqu'il aura été ratifié par l'ensemble des États-membres.

Le Gouvernement français a mandaté une commission d'experts indépendants pour analyser les conséquences de l'accord sur l'environnement, le climat et la santé. Un plan d'action AECG a été mis en place afin de :

- > mettre en œuvre l'AECG de façon irréprochable (notamment par rapport aux filières sensibles et à leur suivi) ;
- > assurer le renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale sur les enjeux environnementaux et climatiques ;
- > prendre en compte des enjeux sanitaires et de développement durable dans le cadre de l'ensemble des accords commerciaux.

Dans le domaine agricole et alimentaire, l'AECG comporte :

- > la mise à zéro de droits de douane sur une grande majorité de produits agricoles et alimentaires. Parmi les exceptions, à noter :
 - côté Canada et Union européenne, le poulet et les ovoproduits (aucune diminution, pas de contingent consenti de part et d'autre) ;
 - côté Union européenne, le maintien des droits, mais l'ouverture d'un contingent à droit nul pour la viande bovine (67 950 tonnes équivalent-carcasse -tec- à terme), la viande porcine (75 000 tec à terme), le maïs doux (8 000 t) ;
 - côté Canada, le maintien des droits, mais l'ouverture d'un contingent à droit nul pour les fromages (doublement pour atteindre 18 500 t à terme) ;
- > la protection dans le système canadien de 175 indications géographiques, dont 42 françaises agroalimentaires (y compris 28 fromages), qui a été rendue opposable en droit interne canadien dès le premier jour de l'entrée en vigueur provisoire de l'accord ;
- > la reprise de l'accord de 2003 entre l'Union Européenne et le Canada sur les vins et spiritueux (les droits résiduels sur ces produits ont été annulés dans le cadre de l'accord), qui comportait déjà la protection d'indications géographiques de vins et spiritueux (488 vins et 57 spiritueux) ;
- > la reprise sans modification de l'accord vétérinaire de 1998 entre l'Union européenne et le Canada, en y adjoignant un volet phytosanitaire : un comité de gestion mixte (instance technique) des mesures sanitaires et phytosanitaires (qui reprend notamment le comité vétérinaire existant) est institué. L'AECG n'induit pas de modification des dispositions sanitaires et phytosanitaires de part et d'autre.

Position du Canada à l'OMC

Dans le cadre des négociations à l'OMC, le Canada fait partie du groupe de Cairns, qui réunit la plupart des pays, notamment en développement, exportateurs de produits agricoles. Ce groupe défend de manière générale la libéralisation des

marchés agricoles, notamment la forte baisse des droits de douane sur ces produits, la suppression des soutiens internes ayant des effets distorsifs sur les échanges. Dans le même temps, le Canada défend âprement la protection de certains de ses secteurs sensibles, notamment les produits laitiers, la volaille et les ovoproduits, régis par un mécanisme de gestion de l'offre et protégés par des droits de douane importants (au-delà des contingents à droits nul ou réduits concédés). Il est par ailleurs très actif parmi les pays opposés aux cadres réglementaires européens en matière sanitaire et phytosanitaire, et de biotechnologies.

Le Canada et le changement climatique

Conscient de l'impact du changement climatique sur son propre sol, le Canada est investi dans les négociations internationales sur le changement climatique.

Au plan interne, le Gouvernement fédéral et ceux des Provinces ont adopté conjointement, en décembre 2016, le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, qui vise à coordonner les actions publiques pour atteindre, voire dépasser, l'objectif du Canada de réduire de 30 % ses émissions de gaz à effet de serre entre 2005 et 2030. Le Canada vise à présent 0 émission de gaz à effet de serre en 2050.

Dans le domaine agricole et forestier, ce plan comporte quatre axes :

- > le renforcement du stockage du carbone dans les forêts et les sols agricoles ;
- > le soutien de l'utilisation accrue du bois pour la construction ;
- > la production de combustibles à partir de bioénergies et de bioproduits ;
- > la promotion de l'innovation.

Le Canada et l'initiative 4 pour 1000

Le Canada a rejoint en février 2018 l'initiative internationale 4 pour 1000 les sols pour la sécurité alimentaire et le climat. La Province de l'Alberta en fait partie depuis début 2017.

Relations bilatérales

Saint-Pierre-et-Miquelon, collectivité française d'outre-mer, étant limitrophe du Canada, de nombreuses relations se nouent sur les sujets d'intérêt partagé : parmi ceux-ci,

l'autorisation des navires de pêche de pêcher dans les eaux canadiennes et de débarquer leurs prises dans des ports canadiens, qui fait l'objet de négociations annuelles bilatérales, et les négociations dans le cadre des organisations régionales de gestion de la pêche dont le Canada et France Territoires sont membres.

Plus généralement, les échanges bilatéraux en agriculture et alimentation portent sur des sujets d'intérêt commun, comme l'agroécologie ou le stockage de carbone dans les sols.

Ces échanges traitent également, en articulation avec les services de la Commission européenne, de l'application et du suivi des dispositions de l'AECG en matière de contingents d'importation, de protection des indications géographiques, de modalités de vente sur le marché des boissons alcoolisées, et des échanges techniques, voire des différends, liés aux normes sur la sécurité sanitaire des aliments, la santé des animaux et des végétaux, les préférences collectives. Cela passe par des actions d'influence croisée et des échanges d'informations.

Dans le domaine de la recherche agricole, l'INRA a plusieurs collaborations dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement. Un laboratoire international associé (LIA) avec l'université de Laval, dans le domaine de la nutrition et la neurobiologie, existe depuis 2014. En matière de co-publications scientifiques, le Canada se situe au 9^e rang des pays partenaires de l'INRA.

Environ 450 étudiants de l'enseignement agricole français (techniciens supérieurs, ingénieurs et vétérinaires) effectuent une mobilité individuelle au Canada, vers des collèges, instituts et universités, majoritairement vers le Québec, mais également vers l'Ontario et le Nouveau Brunswick.

Afin de mieux structurer la coopération entre les établissements d'enseignement agricole français et québécois, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et la fédération des CEGEP du Québec (Collèges d'enseignement général et professionnel) entretiennent des contacts réguliers.

Enfin, des Arrangements en vue de la reconnaissance mutuelle de certaines qualifications professionnelles (ARM) entre les Gouvernements français et québécois facilitent également les mobilités professionnelles entre les deux pays pour les ingénieurs agronomes, les vétérinaires et les techniciens supérieurs agricoles.

Sources : Ambassade de France aux États-Unis, Ambassade de France au Canada, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Affaires mondiales Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Statistiques Canada, Banque mondiale.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles d'une année antérieure dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International — 3, rue Barbet de Jouy — 75349 Paris 07 SP